

Strasbourg, le 18 décembre 2001 Diffusion restreinte

<cdl\doc\2001\pv-oj-synopsis\cdl-syn-49.french> CDL (2001) SYN49 COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) 49e REUNION PLENIERE (Venise, 14-15 décembre 2001) RESUME La Commission : - a eu un échange de vues avec M. Alexandre Orlov, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe qui a présenté la Commission la décision de la Fédération de Russie d'adhérer à la Commission de Venise compter du 1er janvier 2002 et a annoncé la nomination de M. Baglay, Président de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie en tant que membre et de M. Toumanov, ancien Président de la Cour constitutionnelle en tant que suppléant ; a eu un échange de vues avec M. Igor Grexa, Représentant permanent adjoint de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres ; - a eu un échange de vues avec M. Erik Jurgens, membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme ainsi qu'avec M. Georges Clerfayt, membre de la Commission des affaires politiques, sur la coopération avec l'Assemblée et le CFLRE notamment en ce qui concerne les principes du patrimoine électoral européen et leur mise en œuvre ; - a adopté l'avis sur la ratification de la Convention Européenne des Droits de l'Homme sous l'angle de la Constitution de la République d'Arménie ; - a adopté l'avis sur le projet de loi constitutionnelle de la République d'Azerbaïdjan sur la motion de censure, l'avis sur le projet de loi constitutionnelle sur la mise en œuvre des droits et des libertés de l'homme en République d'Azerbaïdjan ainsi que l'avis intrinsèque sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle de l'Azerbaïdjan ; - a tenu informés des derniers développements constitutionnels en Bosnie-Herzégovine et du projet de loi sur l'Agence pour l'information et la protection en Bosnie-Herzégovine ; - a tenu informés des derniers développements constitutionnels dans l'Ex République yougoslave de Macédoine, en République Fédérale de Yougoslavie et en Italie ; - a adopté les commentaires de ses rapporteurs sur la loi de l'Ukraine sur le bureau du Procureur général ; - a décidé de s'enquérir auprès des autorités compétentes de la Croatie de l'avancement des travaux

l'avis intrinsèque sur le projet de loi sur la Cour constitutionnelle de l'Azerbaïdjan ; - a tenu informés des derniers développements constitutionnels en Bosnie-Herzégovine et du projet de loi sur l'Agence pour l'information et la protection en Bosnie-Herzégovine ; - a tenu informés des derniers développements constitutionnels dans l'Ex République yougoslave de Macédoine, en République Fédérale de Yougoslavie et en Italie ; - a adopté les commentaires de ses rapporteurs sur la loi de l'Ukraine sur le bureau du Procureur général ; - a décidé de s'enquérir auprès des autorités compétentes de la Croatie de l'avancement des travaux